

Procédure de dépôt de signatures

La cci fournit et vise les documents administratifs nécessaires pour vous aider à concrétiser le projet de développement international de votre entreprise.

Les 3 documents à produire

1 - Une déclaration de dépôt de signature à établir sur papier à entête de votre société

- si le déposant est le représentant légal de l'entreprise (président directeur général, directeur général, gérant, entrepreneur individuel ou propriétaire de l'entreprise) indiquer :

"Je soussigné(e) (Nom, prénom, qualité) dépose ma signature à la CCI ARTOIS HAUTS-DE-FRANCE Agence d'Arras"

Signature (1) et cachet de l'entreprise

- si le déposant est un(e) salarié(e) de l'entreprise ayant reçu mandat pour engager la société, indiquer :

"Je soussigné(e) (Nom, prénom, agissant en qualité de autorise M (nom, prénom, fonction dans l'entreprise) à déposer sa signature à la CCI ARTOIS HAUTS-DE-FRANCE Agence d'Arras".

Signature du déposant, du représentant légal (1) et cachet de l'entreprise

2 - La fiche « dépôt de signature » dûment complétée et signée par le déposant

3 - Une photocopie d'une pièce officielle d'identité (2) du déposant portant la mention :

«Je soussigné(e) (Nom, prénom) certifie que cette photocopie est conforme à l'original»

Suivie de la signature originale du titulaire

Nous vous signalons que le dépôt de signature est effectué sous votre propre responsabilité et qu'il vous appartient de nous informer immédiatement par courrier, lorsqu'un dépôt de signature cesse d'être valable. En aucun cas, la CCI ne pourrait être tenue pour responsable des visas qu'elle effectuerait à partir d'une signature déposée, dont l'annulation ne nous aurait pas été signalée.

(1) signature du président directeur général, du gérant ou du propriétaire de l'entreprise
(2) carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire exclusivement

La CCI vous facilite vos formalités à l'export !